

Le « parc du Bassin » lieu de mémoire des inondations du Saguenay

Gaston Gagnon

Volume 19, Number 1, Spring 2000

Pour une culture du tourisme au Saguenay–Lac-Saint-Jean

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1071808ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1071808ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (print)

1923-2705 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gagnon, G. (2000). Le « parc du Bassin » lieu de mémoire des inondations du Saguenay. *Téoros*, 19(1), 60–61. <https://doi.org/10.7202/1071808ar>

LE « PARC DU BASSIN » LIEU DE MÉMOIRE DES INONDATIONS DU SAGUENAY

Gaston Gagnon

En 1996, la « Petite Maison blanche » à Chicoutimi est devenue le symbole de la résistance des sinistrés du Saguenay face aux pluies diluviennes qui ont endommagé le territoire. Grâce à la contribution des gouvernements, on a imaginé et réalisé un parc commémoratif autour de la « Petite maison ». À partir de la devise de Chicoutimi : « Le mouvement de la rivière fait la joie de la ville », le processus de création du parc donne lieu à une réflexion sur le rôle de l'histoire et du patrimoine dans la reconfiguration du « Bassin », lequel avait été à l'origine du développement de la ville. Toutes les conditions seront dès lors réunies pour ajouter une dimension nouvelle à la vie du quartier.

Il est des lieux de convergence, où la nature et la culture s'entremêlent pour évoquer des faits humains et environnementaux.

À Chicoutimi, près de l'embouchure de la rivière du même nom, la « Petite Maison blanche » rappelle les événements du « Grand Coup d'eau » du 20 juillet 1996 qui a ravagé le Saguenay. Centre d'attraction des visiteurs, elle est devenue, dès le lendemain des événements, une « relique », à l'instar de la vieille chapelle du Père Laure sur le site du poste de traite de Chicoutimi au XIX^e siècle. Se regrouper autour d'elle pour la toucher et la photographier fait partie désormais de l'expérience touristique locale.

Au-delà de la valeur de symbole qu'elle représente, la résistance et le courage des Saguenéens face à l'élément destructeur, la conservation de la « Petite Maison » rend compte des notions d'appropriation et de notoriété définies en patrimoine. Par contre, sa mise en valeur renvoie au rôle des médias et du milieu dans la création et la promotion d'un produit devenu, après-coup, lieu de mémoire des inondations du Saguenay.

PANSER LA « BLESSURE URBAINE »

Ce travail de création et de substitution commence en août 1996. Après avoir vu à la sécurité des résidants et décrété le secteur « zone inondable » et la majorité de ses habitations « pertes totales », les autorités locales proposent l'implantation d'un parc commémoratif pour panser la « blessure urbaine » provoquée par le « Grand Coup d'eau ». Dans le processus, divers mandats sont octroyés, aux plans archéologique, architectural et photographique, pour immortaliser les événements et documenter la mémoire locale. Le projet de conceptualisation du parc est, quant à lui, confié aux professeurs Luc Noppen et Lucie K. Morisset, historiens d'architecture, de même qu'à Claude Cormier, architecte paysagiste et de design urbain. Après une évaluation de potentiel, on propose un plan d'aménagement visant non seulement la mise au jour de la personnalité « historique de Chicoutimi », mais la « renaissance » du quartier.

Le parti adopté autour du pouvoir de l'eau et de l'urbanité s'inscrit dans l'esprit de

la devise « Le mouvement de la rivière fait la joie de la ville », adoptée en 1917. Autour de la position stratégique du secteur entre la zone du Vieux Port et celle du site historique de la Pulperie, le programme envisagé comprendra entre autres :

1. un espace d'accueil et d'information touristique ;
2. l'installation d'un téléphérique surplombant le « Bassin » et la Pulperie afin de créer un attrait supplémentaire et accentuer l'achalandage du secteur ;
3. la mise en valeur de l'« îlot McLeod » axée sur le recyclage de l'ancien moulin à farine sur le versant est de la rivière ;
4. la restauration et l'interprétation de la « Petite Maison blanche » devenue, avec son spectacle multimédia, la « Maison du Grand Coup d'eau » ;
5. la création d'un « îlot sacré » avec l'église et le presbytère Sacré-Cœur ;
6. l'aménagement d'un réseau piétonnier et cyclable unissant les différents éléments entre eux.

Le projet de parc est présenté aux élus et à la population en octobre 1996. Les coûts préliminaires sont estimés à dix millions de dollars, le principal poste de dépense, trois millions de dollars, concerne l'implantation du téléphérique. Des circonstances multiples, liées au dépôt du rapport de la Commission Nicolet sur la gestion des barrages et sur des considérations d'ordre politique et financier, contribuent à remettre en question la forme du projet.

UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

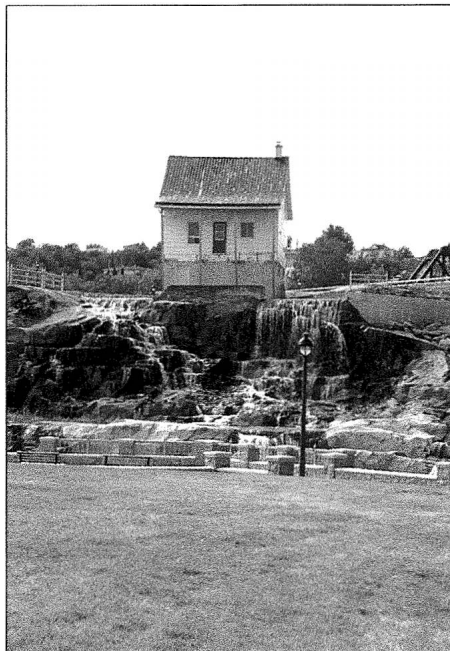
Après plusieurs mois d'attente et de tergiversations liées aux études sur l'évacuation des crues maximales probables sur la rivière Chicoutimi, le maire de la ville réunit en février 1998 plus d'une vingtaine d'intervenants de différents horizons, préoccupés par le réaménagement du secteur (Conseil de fabrique, Centre communautaire, Comité de citoyens et Association du patrimoine). Un comité restreint est formé, avec le soutien de personnes-ressources ; il dépose au printemps un plan concept du futur parc. Le respect des limites budgétaires de 3,5 millions de dollars accordés par les gouvernements et la revitalisation du quartier comptent parmi les lignes de conduite du comité.

Après un consensus des membres sur le caractère sécuritaire, structurant, sobre et fonctionnel des interventions, la plus grande difficulté vient à propos de la sauvegarde des sept maisons patrimoniales situées à proximité de la « Petite Maison blanche », du barrage et de la centrale d'Abitibi-Consol. Leur démolition allait de soi pour certains participants, en raison des coûts élevés de restauration. Pour d'autres, au contraire, leur conservation était une nécessité en tant que derniers témoins de la trame urbaine du quartier et en raison de leur intérêt architectural.

En avril, le rapport du comité restreint est déposé avec satisfaction au comité élargi, aux citoyens du « Bassin » et aux élus municipaux. Son originalité vient de sa formule qui lie économie, culture et histoire et d'une concertation volontaire des principaux acteurs du milieu. Commencés à la mi-septembre 1998, les travaux d'aménagement du parc sont terminés en juillet 1999, à l'exception de la restauration des maisons patrimoniales.

UN ESPACE DE SOCIABILITÉ ET UN LIEU DE MÉMOIRE

Pour l'essentiel, le site réaménagé met en scène la mémoire des lieux, en profitant des caractéristiques historiques et paysagères. Autour de la célèbre « Petite Maison blanche » qui a été restaurée grâce au ministère de la Culture et des Communications, le site reconfiguré se veut un rappel du « Déluge ». À cette fin et en vue d'offrir un « élément vivant au cœur du parc », on



La « Petite Maison blanche » dans le parc aménagé, photo Luc Noppen.

installe des aménagements d'eau pour reproduire, de chaque côté de la « Petite Maison » et sur la roche mère, le déferlement de l'eau lors des événements de 1996.

En contrebas, un long muret de granit, du même type que celui de l'église Sacré-Cœur, crée un bassin artificiel, le long duquel on aménage une allée centrale, représentant l'ancien tracé de la rue lesivée, pour observer la « Petite Maison » et la cascade. On place aussi des plaques commémoratives en souvenir des anciennes habitations détruites par la rivière. En outre, on installe deux kiosques : un premier permettant d'admirer le panorama sur le Saguenay et un second servant aux besoins des habitants du quartier. On conçoit aussi des aires de jeux ainsi qu'une piste cyclable qui sera reliée ultérieurement à la « route verte québécoise ». Enfin, les rives du Bassin sont profilées pour favoriser l'accès au bassin de la rivière Chicoutimi.

Les maisons patrimoniales sont, pour leur part, conservées. On soumet deux projets pour leur utilisation : l'un vise à accueillir des boutiques d'artisans, l'autre à implanter des entreprises spécialisées dans la nouvelle économie du savoir, le site du « Bassin » ayant depuis ses débuts porté le développement de la ville. Dans chaque cas, les travaux de restauration devront respecter les caractéristiques d'origine des

bâtiments et favoriser la revitalisation du quartier.

EXPOSER LA VILLE

Au cours de la saison 1999, plus de 60 000 personnes, la plupart des touristes, tirent partie des aménagements du parc. Une vie nouvelle apparaît dans le quartier. L'ouverture au public de l'église Sacré-Cœur, les visites commentées du « Déluge » et la présence d'aires de service contribuent à faire du secteur l'un des trois grands pôles d'attraction de la ville, avec le site du Vieux Port et celui de la Pulperie.

Le projet de créer une « ceinture culturelle et touristique » avec ces aménagements, en y incluant le site du Poste de traite de Chicoutimi (1676), s'inscrit dans la logique du devenir de la ville. Une logique pensée dès le XIX^e siècle par les prêtres du Séminaire qui voyaient en Chicoutimi, pour le prochain millénaire, un « second Québec », une ville consacrée aux « monuments, aux sciences, aux lettres et aux arts ». La tragédie de 1996 et l'aménagement du parc auront peut-être été, en cela, un simple agent déclencheur de ce mouvement d'éco-développement, fondé sur une mise en exposition, une mise en valeur bâtie autour de ses ressources, de son historicité, de sa fierté et de sa relation avec les autres et le monde.

L'auteur tient à remercier M. Jacques Coutu, personne-ressource du Comité restreint du Bassin de Chicoutimi, pour ses précieux conseils dans la rédaction de cet article.



BIBLIOGRAPHIE

Hains, François (1998), *La reconstruction du Bassin*, Service d'urbanisme, Ville de Chicoutimi.

Noppen, Luc, et coll. (1996), « Le Monument du Grand Coup d'eau à Chicoutimi. Pour mettre à jour la mémoire du lieu ». *ARQ. La revue d'architecture*, p. 16-17.

Noppen, Luc, et coll. (1996), *Le Monument du Grand Coup d'eau. Esquisse d'aménagement du parc du Bassin*, Ville de Chicoutimi, Service d'urbanisme, 86 p.